

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 043/2022

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER
Séance du 28 octobre 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	10	
Présents	5	
Votants	7	
Procurations	2	
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
7	0	0
Date de convocation		
20/10/2022		

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, le Maire.

Présents : MMES VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine

MM MARCOU Christian, POUGET

Absents : MM. PIESET Jean-Marc, PERRIER Antoine, Jean-Marc, BERGEAL Jean-Pierre
SIMON Philippe procuration donnée à Mme VIDAL DA GAMA Marina, COUDERT Loïc procuration donnée à Mme DEVEAUD Sandrine

A été nommée secrétaire de séance : VIDAL DA GAMA Marina

OBJET: CONSTRUCTION D'UNE HALLE AUX ABORDS DE L'ÉTANG COMMUNAL

Madame Le Maire rappelle que la commune de Saint-Pardoux-L'Ortigier a engagé un programme d'aménagement global visant à la revitalisation du bourg et des espaces publics, en particulier de la zone située autour de l'étang communal : site phare de la commune.

Dans ce cadre, la construction d'une halle est prévue, elle permettra :

- d'être le point de départ des sentiers de randonnées
- de servir d'espace détente aux randonneurs, pêcheurs, touristes, sportifs, scolaires et associations
- d'accueillir les animations portées par les associations de la commune et pourra être prêtée aux collectivités territoriales voisines, ainsi qu'aux administrés pour l'organisation de fêtes familiales

Ce projet entre dans les conditions du dispositif Leader Territoire Ouest Corrèzien et peut, à ce titre, bénéficier de FEADER. Les dépenses éligibles retenues sont plafonnées à 100 000 € HT et sont subventionnables à hauteur de 80%.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses	Montant HT
Travaux	87 500 €
Maîtrise d'œuvre	12 500 €
TOTAL	100 000 €

Recettes	Montant HT
FEADER LEADER	80 000 €
TOTAL	80 000 €

Reste à la charge de la Commune 20% HT	20 000 €
--	----------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 043/2022 page 2

Madame Le Maire propose au Conseil municipal :

- ✓ d'approuver le projet et son plan de financement
- ✓ de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'acceptation des marchés et à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à solliciter une aide FEADER / LEADER auprès du Territoire Ouest Corrézien

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Approuver** le projet et son plan de financement
- ✓ **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'acceptation des marchés et à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à solliciter une aide FEADER / LEADER auprès du Territoire Ouest Corrézien

Fait à Saint-Pardoux-L'Ortigier, le 28 octobre 2022

Le Maire, Martine DUMONT



Transmis au représentant de l'État le :

Publié le: 29 octobre 2022